

28 janvier 2003

03.301

Question Bernard Matthey

Des nichoirs pour la faune ailée sur les immeubles propriété de l'Etat

L'Etat de Neuchâtel est propriétaire de nombreux immeubles tant par son patrimoine administratif que par son patrimoine financier.

Nous savons que des actions ont été entreprises à l'occasion pour protéger la faune ailée qui les habite. Nous aimerions savoir quelle est la politique suivie en cette matière, est-elle réactive ou active? Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait judicieux d'intensifier la pose d'abris et de nichoirs pour ces "squatters" ailés: martinets, chauve-souris, hirondelles, certains papillons?

Nous admettons que ces interventions peuvent souvent avoir lieu sur une base de bénévolat et trouver un financement complémentaire auprès d'organisations de protection de l'environnement.